

ARRETE

Interdiction circulation Pour travaux Rue du Stade

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

VU le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la Société EUROVIA sise TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX pour des travaux, Rue du Stade, à Ouzouër sur Trézée et la nécessité d'interdire la circulation et le stationnement, durant cette intervention,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques et à l'intérieur de l'agglomération.

N°47/26

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Pour les besoins des travaux précités, qui auront lieu du Lundi 13 avril 2026 jusqu'au vendredi 29 mai 2026, Rue du Stade, la circulation sera interdite, sauf riverains, véhicules autorisés et d'urgence.

Une déviation sera mise en place :

- Par la Rue Grande, Rue de la Prévôté, Rue de la Flamandière et Rue Saint-Roch
- Par la Rue Saint-Roch, Rue de la Flamandière, Rue de la Prévôté et la Rue Grande ;

Le stationnement des véhicules sera interdit au droit des travaux.

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés par le pétitionnaire.

ARTICLE 2 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,
- au Responsable de l'Agence Territoriale de Sully sur Loire,
- à la Société EUROVIA,
- au SMICTOM de Gien,
- à la Poste de Gien,
- à la Société Transdev.

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, 10 avril 2026

*Le Maire,
Francine MOLINE*

